

IDE'AU : COMMENT CA MARCHE ?

Il s'agit de l'Interface de Dématérialisation et d'Échanges des Autorisations d'Urbanisme. La commune de Marolles en Beauce qui a adhéré à ce service commun met à votre disposition un outil en ligne gratuit, permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches.

1. Un **service en ligne accessible 7j/7 et 24h/24h** depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.
2. Un **suivi de l'avancement** de votre dossier en temps réel.
3. Une **aide en ligne** pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.
4. Un traitement de votre demande optimisé grâce à une **administration plus efficace et connectée**.
5. Des **échanges simplifiés** avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire en ligne.
6. Un **gain de temps et d'argent**. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires.

1. Préparez votre dossier



Choisir le formulaire
CERFA adapté
à vos travaux



Éditer l'ensemble des
pièces nécessaires
à son instruction



Anticiper
votre calendrier
de réalisation

2. Déposez votre dossier sur : <https://ideau.atreal.fr>

Une fois connecté, laissez-vous guider puis validez votre dossier.